

S'ATTAQUER AUX MILITANTS SYNDICAUX POUR MIEUX TAPER SUR LES SALARIES

Au prétexte de la crise, les droits des salariés sont soumis à des pressions considérables de la part du patronat, sous couvert du gouvernement.

Une politique répressive s'instaure dans les entreprises et les services, les salariés subissent de plein fouet cette situation, sur leurs lieux de travail.

On leur demande toujours plus, sans aucune compensation, leurs conditions de travail se dégradent, on leur impose plus de flexibilité, de gel des salaires et aucune évolution de carrière, sauf quand il y a des luttes.

Les salariés vont au travail dans la crainte et l'anxiété. Leur détresse démontre comment les modèles de gestion en vogue, les valeurs néolibérales et la financiarisation de l'économie sont en voie de transformer le travail en torture.

Bien des cas d'épuisements professionnels, de dépressions, et même de suicides s'avèrent plus que de simples problèmes individuels. Ils sont les symptômes des maux du monde du travail et de la société toute entière.

Les droits des salariés sont remis en cause. Différents accords signés par certains syndicats avec le MEDEF ont des conséquences sur la vie des salariés (*accord ANI, accord de responsabilité de Hollande-Gattaz, qui remet en cause notamment notre protection sociale*), sans compter la remise en cause des élections prud'homales et de la réforme de l'Inspection du travail, qui demeure dans les tiroirs des ministères. Le patronat pourra licencier plus facilement et les salariés vont avoir moins de droits pour se défendre.

NOUS DEVONS REAGIR !



Face à cette situation, pour tenter de dissuader toute opposition à cette cure d'austérité sociale, une politique répressive à l'encontre de l'action syndicale est orchestrée, avec l'aval du pouvoir en place.

LE CAS DES 4 DU HAVRE, N'EST PAS LE FAIT DU HASARD.

Ce n'est pas le fait qu'ils aient collé quelques affiches sur les vitres du PS rappelant leur trahison vis-à-vis de la réforme des

retraites, le plus grave, c'est qu'ils aient soutenu les salariés en lutte de SPB.

Au-delà de la situation des 4 du Havre, l'objectif est d'empêcher quiconque de s'opposer à la volonté du patronat de poursuivre cette casse sociale.

2 possibilités, nous sont offertes :

- Soit on laisse faire et le patronat continue à détricoter les droits des salariés en matière de droit du travail et de protection sociale.

- Soit on agit pour combattre la stratégie patronale, qui vise à s'accaparer des richesses produites du travail par les salariés pour gaver les actionnaires.

La CGT fait le choix de défendre les intérêts des salariés. Pour cela nous vous appelons à être présents devant le tribunal de Grande Instance du Havre, **le 31 mars, 11h30, en présence de Thierry Le Paon Secrétaire Général de la CGT.**

Pour exiger la relaxe des 4 camarades du Havre.

Pour exiger une loi d'amnistie sociale, une loi qui protège les militants syndicaux qui

agissent dans le cadre de leurs mandats dans des actions collectives.

Pour exiger l'arrêt de toutes les discriminations et les attaques envers les salariés dans les entreprises.

Le 31 mars, que nous soyons salariés actifs, privés d'emploi ou retraités, ensemble nous avons les mêmes intérêts à défendre, face à un patronat qui n'en a jamais assez et qui en redemande.

L'Union Départementale CGT de Seine Maritime appelle ses syndicats à créer toutes les conditions, par des arrêts de travail dans les entreprises, afin de permettre aux salariés d'agir et d'être présents devant le tribunal pour soutenir nos camarades qui risquent des peines d'emprisonnement pour avoir défendu l'intérêt collectif des salariés.

Rouen, le 25 mars 20

Le 31 mars, soyons présents :

Pour exiger la relaxe des 4 du Havre.

Pour exiger une loi pour les militants syndicaux qui les protège dans le cadre de leur mandat, dans les actions collectives.

Pour exiger l'arrêt de toutes sanctions envers les salariés dans les entreprises.

11 h au Palais de Justice du Havre.

je souhaite :

- prendre contact
 me syndiquer
 créer mon syndicat

Bulletin de contact et de syndicalisation.

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Date de naissance |__| |__| |__| |__| Profession

☎ |__| |__| |__| |__| Portable |__| |__| |__| |__|

e-mail Entreprise (nom et adresse)



Bulletin à renvoyer à l'Union Départementale Cgt 26 avenue jean rondeaux | 76108 Rouen cedex
☎ 02.35.58.88.60. – Fax 02.35.58.88.69. - E-mail ud76@cgt.f